

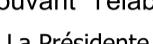
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - HMB du Grand Annecy

Mûres

Réglement graphique

PLAN D : ASPECT DES CONSTRUCTIONS

Dossier certifié conforme par la Présidente et annexé
à la présente délibération du Grand Annecy du 18
décembre 2025 approuvant l'élaboration du PLUi
HMB

La Présidente,

Frédérique LARDET.

Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2024



Aspect des constructions

- Secteur D1a
 - Secteur D2a
 - Secteur D2b
 - Secteur D3a
 - Secteur D3b
 - Secteur D4a
 - Secteur D4b
 - Secteur D5a
 - Secteur D5b
 - Secteur D6

Autres prescriptions

Secteurs concernés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre des articles L151-6 et L151-7 du Code de l'Urbanisme (OAP)

Zonage

Limites de zones

Bâti

-  bâti dur
-  bâti léger

Données d'information

Cours d'eau

